
Études ottomanes

Études ottomanes

Nicolas Vatin



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ashp/1928>

DOI : 10.4000/ashp.1928

ISSN : 1969-6310

Éditeur

Publications de l'École Pratique des Hautes Études

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2017

Pagination : 44-50

ISSN : 0766-0677

Référence électronique

Nicolas Vatin, « Études ottomanes », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques* [En ligne], 148 | 2017, mis en ligne le 21 septembre 2017, consulté le 01 juillet 2023. URL : <http://journals.openedition.org/ashp/1928> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ashp.1928>

ÉTUDES OTTOMANES

Directeur d'études : M. Nicolas VATIN

Programme de l'année 2015-2016 : I. *Lecture et commentaire des Ġazavât-i Ĥayr ed-dîn Paşa*.
— II. *Lecture et commentaire de documents des archives du baile de Venise*.

On a continué durant le premier semestre la lecture et le commentaire des *Ġazavât-i Ĥayr ed-dîn Paşa* (*Geste de Ĥayr ed-dîn Paşa*), biographie des frères Barberousse rédigée par Seyyîd Murâd¹. L'année 2015-2016 a été consacrée aux folios 184r à 212v, qui couvrent une période allant de l'été 1530 à l'automne 1532.

Une certaine approximation règne dans la chronologie. C'est bien dans l'été 1530 que se déroule le combat naval au cours duquel Sinân Re'îs perd un œil (mésaventure confirmée par un informateur vénitien²). Ĥayr ed-dîn est de retour à Alger dans la première quinzaine de juillet 1530, vraisemblablement inquiet d'une possible entreprise d'Andrea Doria³, même si son biographe se borne à dire qu'il renonce à poursuivre celui-ci au-delà de Gibraltar. Cette dernière information ne semble reposer sur rien, mais elle est instructive concernant la géographie mentale du corsaire turc : de même qu'il n'envisage pas de s'approprier des territoires du rivage septentrional de la Méditerranée – tout en se sentant manifestement à l'aise dans les îles d'Hyères, refuge sûr pour guetter ou trouver une position de repli –, de même il semble considérer que son rayon d'action s'arrête au détroit.

La chronique évoque ensuite la venue de Muştafâ Çavuş, messenger du sultan ottoman repartant à l'automne 1530 pour Istanbul, puis une campagne catastrophique imprudemment lancée par Sinân Re'îs, Aydın Re'îs et quelques autres corsaires indépendants : seuls les capitaines réussissent à en réchapper, laissant sur place leurs bateaux et leurs hommes. Le croisement des sources permet de conclure qu'il s'agit d'une attaque à l'occasion de la fête célébrée en l'honneur de San'Antioco, saint patron de la Sardaigne, dans une île proche de la côte, quinze jours après le dimanche de Pâques – en l'occurrence le 18 avril 1532⁴. Nous ne sommes donc plus en automne 1530, comme pourrait le faire croire la suite du récit.

1. Présentation du texte, de l'auteur et des manuscrits dans mon rapport pour l'année 2008-2009. Nous travaillons sur le fac-similé reproduit, avec un appareil critique, par Aldo Gallotta, « Il Ġazavât-i Ĥayreddîn Paşa di Seyyîd Murâd », *Studi Magrebini*, 13 (1981).
2. Lettre de Pellegrin Venier de Palerme, datée du 18 novembre 1530, dans Marino Sanudo, *Diarii* LIV, Venise, 1899, col. 226.
3. Cette date se déduit du récit de Francisco López de Gómara, *Los corsarios Barbarroja*, Madrid, 1989, p. 86, et cette chronologie paraît compatible avec ce qu'on sait des événements précédents. Quant aux rumeurs pouvant justifier la crainte d'une attaque par Doria, cf. M. Sanudo, *Diarii* LIII, Venise, 1898, col. 539-540, et les considérations de Doria telles que les rapporte Charles Quint dans une lettre datée d'Augsburg le 8 juillet (M. Fernández-Álvarez, *Corpus documental de Carlos V, I. (1516-1539)*, Salamanca, 1973, p. 219).
4. Cf. F. López de Gómara, *op. cit.*, p. 86-87, qui situe les faits en 1532, ce que confirment les renseignements collectés par M. Sanudo, *Diarii* LVI, Venise, 1899, col. 179, 238, 306.

Les incohérences chronologiques se poursuivent, puisqu'il est alors question des réactions de Charles Quint à la prise par les Algérois du fort du Peñon, en 1529. C'est l'occasion d'un morceau de bravoure montrant sa détresse :

Pleurant à grands cris il se jeta au bas de son trône comme une poule égorgée et voulait se jeter d'un côté à l'autre : alors les beys et chiens d'enfer qui se trouvaient auprès de lui lui dirent : « Ô roi, reprends tes esprits : qu'est-ce donc que tu fais là ? », et le prenant par la main ils le replacèrent sur son trône⁵.

Pour le calmer, ses conseillers lui suggèrent de préparer une expédition pour s'emparer de Vlorë (Avlonya / La Valone), port ottoman d'Albanie. Ce projet, qui évoque ceux de Charles VIII de France en 1494-1495, ne semble pas confirmé par d'autres sources. Il aurait du reste été abandonné en raison d'un appel de Ferdinand d'Autriche⁶, ce qui nous ramène – puisqu'il ne saurait être question du siège de Vienne – à la « campagne d'Allemagne » de Soliman le Magnifique en 1532. Charles décide alors d'aller à l'aide de son frère tout en lançant sa flotte faire diversion à Coron et, pour permettre à celle-ci d'opérer sans crainte, se propose d'immobiliser Hayr ed-dîn à Alger en suscitant contre lui le roi de Tlemcen appuyé d'une flottille espagnole. Celle-ci doit être l'escadre d'Alvaro de Bazán envoyée en septembre 1531 par l'Impératrice⁷. Au cours de l'été, menacé par son fils M'hammed, le roi 'Abdallah avait en effet négocié avec les Espagnols. La situation demeura confuse dans les années suivantes, avec des retournements d'alliance⁸. Le récit des *Ġazavât* est donc difficile à décrypter plus précisément.

Pendant – mais ceci nous ramène au printemps 1532 – Doria est parti pour la Grèce (il s'emparera de Coron le 25 octobre). À cette nouvelle, Hayr ed-dîn envoie ses bateaux ravager les côtes espagnoles. Les sources occidentales mentionnent en effet la forte activité des corsaires d'Alger dans les Baléares dans la saison 1532⁹, mais pas la bataille navale décrite par le chroniqueur ottoman, qui y trouve surtout l'occasion de revenir sur la question des musulmans d'Espagne.

Les pages étudiées cette année s'achèvent avec le firman par lequel Soliman, de retour de sa « campagne d'Allemagne » à l'automne 1532, demande à Hayr ed-dîn de le rejoindre.

Malgré le caractère un peu décousu du récit et des approximations chronologiques qui peuvent en partie s'expliquer par le fait qu'il évoque des développements en Europe pour lesquels l'auteur manquait d'informations sûres, ces vingt-sept pages sont riches et correspondent à un tournant historique.

5. *Ġazavât*, 195v-196r.

6. Le récit ottoman donne le sentiment que Charles Quint se trouve encore en Italie à ce moment, alors qu'il était à Regensburg en compagnie de son frère.

7. Cf. une lettre de l'archevêque de Tolède dans F. Hélie de La Primaudaie, « Documents inédits sur l'histoire de l'occupation espagnole en Afrique (1506-1574) », *Revue africaine*, 19 (1875), p. 187-190; M. Sanudo, *Diarii* LV, Venise, 1900, col. 25, 43, 205.

8. Cf. Chantal de La Véronne, *Oran et Tlemcen dans la première moitié du XVI^e siècle*, Paris, 1983, p. 42-67.

9. Cf. F. López de Gómara, *op. cit.*, p. 87; M. Sanudo, *Diarii* LVI, col. 236, 454, 810, 887-888; Josef Juan Vidal, « La defensa del reino de Mallorca en la epoca de Carlos V », dans J. Martínez Millán (éd.), *Carlos V la quiebra del humanismo político en Europa (1530-1558)* I, Madrid, 2001, p. 541-589 (p. 556).

Un premier thème, déjà abordé dans les précédents rapports, est celui de la course et du statut tout particulier de Hayr ed-dîn. On peut lire les *Ġazavât* comme un roman d'aventures plein de batailles menées sur terre et sur mer par les *ġâzî*-corsaires. Mais ce sur quoi il est d'abord insisté ici, c'est la médiocrité des compagnons et concurrents du héros. Si Sinân Re'îs perd un œil dans la bataille, c'est parce qu'il s'est lancé inconsidérément, contre l'avis du commandant, dans une attaque imprudente. Quelques mois plus tard, à un moment que les gens raisonnables à Alger s'accordent à considérer comme inapproprié, Sinân Re'îs et Aydın Re'îs entraînent une flottille comportant également un bateau appartenant au propre fils de Hayr ed-dîn, Hasan, et ceux de Şâlih Re'îs et Şa'bân Re'îs, dont il possède des parts. Ce sera la catastrophique expédition de San'Antioco. Hayr ed-dîn refuse d'intervenir : « Eh bien, ils ne sont pas gens à tenir compte de ce qu'on leur dit, s'écrie-t-il : laisse, et qu'ils partent ! On sait bien où ils vont aller. Si Dieu le veut ils reviendront bientôt des rivages mécréants, soit en fuyant, soit dans les fers¹⁰ ! » N'est pas Barberousse qui veut : ces marins indépendants, qui n'ont du corsaire que la cupidité, sont incapables et irréflectifs. Ils ne doivent leur salut qu'au héros. C'est lui qui, pris de fureur à l'annonce de la blessure à l'œil de son vieux compagnon, se lance dans une attaque violente qui provoque la défaite de l'ennemi. De même, il sait – un rêve prémonitoire le lui a appris – que Sinân et Aydın partis vers la Sardaigne devront faire appel à lui. En effet il ne s'échappent qu'en promettant une forte somme à un corsaire, lequel n'accepte qu'à ce prix de renoncer à la campagne pour laquelle il a investi et qui doit rapporter – petit rappel du fait que ces pieux *ġâzî* étaient d'abord des hommes d'affaires –, forte somme qu'ils se font forts de faire payer par Hayr ed-dîn. Celui-ci le fait en effet bien volontiers. Il fait plus : il leur fait des dons pour les remettre à flot et les engage à repartir en campagne sur ses propres bateaux. Il faut prendre au sérieux l'humble réponse des intéressés : « Mon sultan, nous sommes gens dont l'honneur et la fortune ont été renversés. Ne nous place pas sur tes bateaux¹¹. » Mais Hayr ed-dîn ne veut rien entendre : c'est qu'en leur ôtant leur statut de marins indépendants pour en faire ses employés, il les fait participer de sa propre *baraka*. Ainsi ce n'est pas seulement son sens de la solidarité – vertu essentielle du chef pourtant – qui est mis en valeur, mais encore une fois sa sainteté. C'est bien du reste la signification du rêve qui a été mentionné, car « tel était alors l'état de ce saint patron¹² que s'il se tournait [vers Dieu] pour la moindre chose, bonne ou mauvaise, ou s'il cherchait un avis dans le rêve, assurément son rêve le lui montrait et les faits se révélaient conformes à celui-ci¹³. »

Un autre passage important, qui contribue également à donner une valeur morale supérieure aux activités de Barberousse, est celui qui concerne les Morisques. Charles Quint, montant sur le trône d'Espagne, interroge les hommes de religion : « Il y aurait dans mon royaume des communautés qui conserveraient la religion de Mahomet et aujourd'hui encore ces gens pratiqueraient des actes de piété et de foi selon leurs mœurs et coutumes. Ces gens-là pèchent-ils envers moi ? Dois-je les laisser faire,

10. *Ġazavât*, 190r.

11. *Ġazavât*, 193r.

12. *Pîr-i mübârek*.

13. *Ġazavât*, 193v-194r.

ou bien dois-je les en empêcher¹⁴ ? » La réponse est qu'on ne saurait admettre sans danger pour la foi des musulmans en pays chrétiens : il suffit que se fasse entendre l'appel à la prière pour que « nos idoles nous bourent et ne nous parlent plus. (...) Dans les territoires où ils se trouvent et qu'ils considèrent comme leurs, nos démons seront offensés et ne nous parleront plus, ou pour le dire autrement, nos divinités ne nous parleront plus. Quand elles ne parleront plus, notre peuple entendra le genre de discours [que tiennent les musulmans] et croira nos idoles silencieuses à jamais, en sorte qu'ils se détourneront de notre religion¹⁵. » Convaincu, Charles Quint interdit toute manifestation de foi musulmane : « quiconque dans le pays chantait l'appel à la prière, faisait la prière [musulmane], ou encore faisait le *zīkr* en mentionnant le nom d'Allah, si plusieurs témoins l'attestaient, on le faisait brûler. Bref [les chrétiens] faisaient brûler au feu les individus à qui ils en voulaient, dès lors qu'ils étaient de la communauté [mahométane], en se portant témoins de ce qu'ils avaient agi selon le rite mahométan.¹⁶ » Il ne reste aux musulmans d'Espagne qu'à se révolter. Sur le point de succomber, ils demandent l'aide de *Ḥayr ed-dīn*, qui envoie une flottille : ses hommes soutiennent leurs coreligionnaires au combat et emmènent femmes et enfants en Afrique. Sept allers-retours auraient permis de sauver 70 000 musulmans ! Mais les combats continuent dans les montagnes et des bateaux d'Alger, en fait armés et menés désormais par des émigrés d'Espagne, vont régulièrement prendre en charge de nouveaux candidats à l'exil venus les attendre sur le rivage.

Il est difficile de déterminer dans quelle mesure la chronique fait référence à des événements précis¹⁷. Les révoltes avaient commencé avant la mort du roi Ferdinand en 1516 et, du reste, le pouvoir royal et l'aristocratie latifundiaire constituaient plutôt un recours pour les musulmans. On peut supposer que les consultations de Charles Quint renvoient à la façon dont celui-ci chercha, à la suite de la révolte de la Germania de Valence, une solution à la question des baptêmes contraints, par les travaux de deux commissions d'enquête successives, puis par une pragmatique royale du 7 décembre 1526 qui s'en prenait aux éléments et signes de la culture et la religion musulmanes. Les combats menés dans les montagnes par des musulmans qui y avaient cherché refuge eurent lieu dans l'été 1521, en 1525, au printemps et à l'été 1526 : il y a en tout cas un décalage avec le début des années 1530. Tout donne à penser que notre auteur, ne disposant d'ailleurs que d'informations médiocres et partielles sur les évolutions politiques en Espagne, brosse un tableau assez intemporel d'une situation de son point de vue inacceptable à partir des quelques éléments dont il dispose. Le récit est plus épique qu'historique. Il demeure qu'il a bien vu quelques points importants. Si la question des nouveaux convertis, essentielle, lui a échappé, il a compris la volonté royale d'éradiquer l'islam d'Espagne et de lutter contre les signes de la religion et même de la culture des musulmans. Il a bien vu également que l'argument décisif en faveur de cette politique est le risque d'une contagion morale

14. *Ġazavât*, 206v-207r.

15. *Ġazavât* 207v.

16. *Ġazavât* 208r.

17. Je me suis fondé, faute de pouvoir maîtriser une imposante bibliographie, sur Andrew Hess, *The Forgotten Frontier. A History of the Sixteenth Century Ibero-African Frontier*, Chicago, Londres, 1978, repr. 2010 et Isabelle Poutin, *Convertir les musulmans. Espagne, 1491-1609*, Paris, 2012.

et religieuse si musulmans et chrétiens continuent à cohabiter, quoiqu'il ne s'avise pas que les chrétiens menacés sont en réalité les musulmans récemment convertis. Bien entendu, la crainte manifestées par les autorités ecclésiastiques de voir les idoles cesser de parler en la présence de la vraie foi doit être comprise comme une grosse plaisanterie : il va de soi que, pour le public des *Ġazavât*, les crucifix et autres tableaux religieux n'ont jamais parlé. C'est une nouvelle occasion de railler l'idolâtrie des chrétiens.

Ce n'est pas la première fois que les *Ġazavât* abordent cette question douloureuse. C'est encore l'occasion de rappeler que Hayr ed-dîn a été le seul « juste » à agir concrètement en faveur de ces malheureux musulmans dans la détresse, même si par cette pieuse action personnelle il dédouane son patron le Sultan au nom duquel on peut considérer qu'il agit. Ce chiffre de 70 000 musulmans sauvés¹⁸, chiffre rond et considérable qu'aucune autre documentation ne vient confirmer, sera régulièrement repris par la suite. La propagande n'a donc pas été sans efficacité. C'est aussi la dernière fois que le sujet est traité dans la chronique : à la veille de quitter la région pour rejoindre Soliman à Istanbul, ce développement se présente donc comme une sorte de testament politique de Hayr ed-dîn. Désormais la question morisque est l'affaire de ceux qui ont trouvé un refuge en Afrique du nord et se préoccupent de prendre en charge les candidats à l'émigration sur les côtes de l'Espagne. Mais ils le font en se déguisant en Turcs : c'est rappeler au passage leur supériorité sur les Maghrébins autochtones et, surtout, le rôle fondateur de l'action de Hayr ed-dîn, dont le souvenir seul, par la terreur qu'il inspire à l'ennemi, est un appui décisif pour ces sauvetages.

Rappelée une dernière fois dans la chronique, la part éminente du héros dans l'aide apportée aux musulmans d'Espagne lui donne une dimension nouvelle. Nous sommes en effet à un tournant, lié au changement du statut de Hayr ed-dîn et de son activité, de plus en plus intégrée à la politique ottomane. Un premier signe en est le firman confié au *çavuş* Muştafâ par lequel Soliman ordonne à Hayr ed-dîn de lui fournir des renseignements sur la France. La première attestation connue de la présence en France d'un représentant osmano-algérois est de juillet 1533¹⁹. Mais il s'agit ici (au moins officiellement) d'une mission de renseignement discrète, dont la réalité pourrait être confirmée par l'arrivée à Istanbul en décembre 1530 d'une galère portant un ambassadeur (*nuntio*) de Hayr ed-dîn²⁰. On conçoit en tout cas aisément que le sultan ait souhaité se faire une idée plus précise des dispositions françaises après le traité de Cambrai entre François I^{er} et Charles Quint (3 août 1529), la paix avec les Habsbourg imposée à Venise et comprenant une série de puissances italiennes (3 novembre 1529), enfin le couronnement de Charles Quint à Bologne (24 février 1530). Nous avons également vu plus haut comment, dans le récit des *Ġazavât*, la course ottomane, le conflit avec Tlemcen, enfin les décisions stratégiques de Charles Quint et de Ferdinand de Habsbourg, font de Barberousse à Alger et de sa flotte un élément de première importance dans la grande politique européenne et méditerranéenne. C'est dans ce même esprit que Soliman décide de le faire venir auprès de lui, dans la « subtile idée » suivante :

18. *Ġazavât*, 210r.

19. Ernest Charrière, *Négociations de la France dans le Levant I*, Paris, 1848, p. 244 n. 1.

20. Cf. M. Sanudo, *Diarii* LIV, col. 228, 281.

C'était, en attendant de s'abattre sur les territoires de ce roi d'Espagne, de lancer des expéditions, d'envoyer des flottes, de causer pertes et dommages, de leur infliger des désastres répétés, bref de ne pas cesser de tourmenter de toutes les manières les ennemis sans religion jusqu'à ce que Son Excellence Dieu (qu'Il soit exalté) fournisse l'occasion et la victoire et que [lui-même, le sultan] allât libérer ces pays de l'obscurité de la mécréance et les peupler de musulmans. Mais pour cela il lui fallait quelqu'un qui connût parfaitement ces contrées. C'est alors que, comme il roulait ces pensées, l'idée lui vint au cours de ces réflexions sacrées d'envoyer un ordre à son esclave Hayr ed-dîn Beg et de le faire venir pour cela²¹.

Nous voici donc arrivés au moment où, sans cesser tout à fait d'être dans son domaine d'Alger un roitelet vassal de Soliman²², Hayr ed-dîn accepte de venir se mettre aux ordres de ce dernier. Ce faisant, il change de dimension, abandonnant son action (d'ailleurs glorifiée par la chronique) de corsaire *ġâzi*²³ pour prendre toute sa place dans la grande histoire.

Le second semestre a été principalement consacré à la lecture et au commentaire de documents inédits du fonds du baile de Venise, conservés aux Archives d'État de Venise, en collaboration avec M^{me} Elisabetta Borromeo. M. Güneş Işıkşel, appelé à prendre des fonctions universitaires à Istanbul, n'a pas pu se joindre à nous comme dans les années précédentes. Datés ou datables des deux premières décennies du XVIII^e siècle, les documents des *Buste* 125-I et 126-II, sur lesquels nous avons travaillé, sont de natures diverses : outre la copie conforme d'un ordre (*buyrultu*) du grand vizir Mezzomorto Hüseyin Paşa du 12 avril 1699²⁴ ordonnant aux autorités de Smyrne, à la suite de la confirmation de la paix, de laisser les marchands vénitiens commercer librement, on recense deux procès verbaux (*hüccet*) de cadis, un rapport (*i'lâm*) du cadî de Durrës, un rapport (*'arz*) du gouverneur d'Elbasan et, principalement, des correspondances entre officiels ou, le plus souvent, adressées par des sujets ou officiels ottomans aux représentants vénitiens en province ou dans la capitale.

Comme c'était déjà le cas dans les dossiers précédemment inventoriés, deux régions sont concernées, où les Vénitiens avaient des intérêts économiques et une représentation consulaire.

Smyrne et sa zone (Mytilène) font l'objet de la *Busta* 125-I qui, outre l'ordre du grand vizir déjà cité, renferme un registre de marchandises arrivant de Venise à Mytilène et des documents sur un différend commercial. La *Busta* 126-II, très fournie, n'a été à ce jour que partiellement abordée. Elle semble être principalement consacrée à l'Albanie et la côte dalmate – plus précisément à Durrës et Ulcinj (Monténégro) – mais contient un document éclairant sur l'état des esprits : le procès verbal rédigé le

21. *Ġazavat*, 211v.

22. Cf. Nicolas Vatin et Gilles Veinstein, « Roi, pirate ou esclave ? L'image de Hayrî-d-dîn Barberousse », dans N. Clayer et E. Kaynar (éd.), *Penser, agir et vivre dans l'Empire ottoman et en Turquie. Études réunies pour François Georgeon*, Paris, Louvain, 2013, p. 233-259 (p. 249 sqq.); Nicolas Vatin, « Le pouvoir des Barberousse à Alger d'après les *Gazavat-ı Hayreddin Paşa* », à paraître dans les actes du colloque *Political Thought and Practice in the Ottoman Empire* (Rethymno, 9-11 janvier 2015).

23. Au demeurant, Hayr ed-dîn demeura le propriétaire d'une flotte corsaire : cf. Gilles Veinstein, « La dernière flotte de Barberousse », dans E. Zachariadou (éd.), *The Kapudan Pasha. His Office and his Domain*, Rethymno, 2002, p. 181-200 (p. 196 sqq.).

24. 125-I, n° 103.

27 février 1708 par ‘Abdül-Fettâh, *nâ’ib* à Smyrne²⁵, nous apprend comment un capitaine vénitien, poussé par un vent contraire vers Mytilène, a provoqué innocemment la fuite de bateaux qui y étaient au mouillage et dont les équipages l’ont pris pour un corsaire. Dans leur débandade, ils ont laissé sur place des agrès que notre capitaine a récupérés et remis à Smyrne à l’intendant des douanes, lequel à son tour les a déposés dans les mains de l’*emîn* du *beytü-l-mâl*, responsable des biens en déshérence. Une note en marge précise que le document est le troisième exemplaire de cet acte : en effet cette attestation garantit contre toute accusation non seulement le capitaine, mais encore les autorités consulaires vénitiennes (ce qui explique sa présence dans notre documentation) et l’*emîn* des douanes.

En ce qui concerne la côte albanaise, les documents, qu’on peut regrouper en petits dossiers, traitent de questions commerciales sous différents angles : il peut s’agir de demandes auprès du baile à Istanbul pour qu’il intervienne dans un différend entre un marchand local et son associé à Venise²⁶, mais aussi d’affaires de piraterie qui inquiètent les affermateurs des douanes, dans la mesure où ils craignent que cela ne fasse fuir les marchands et ne nuise en conséquence à leurs revenus et à ceux du Trésor²⁷ : ce dernier argument doit pousser les autorités militaires de Durrës à expulser du port un bâtiment corsaire tripolitain. Les sujets vénitiens de leur côté ne résistent pas toujours à la tentation de s’en prendre à un bateau ottoman échoué et c’est l’entremise du pacha local, sur l’ordre du sultan, qui impose un compromis et rétablit la paix en faisant accepter un dédommagement aux sujets ottomans lésés²⁸. De façon générale le principal souci des autorités ottomanes est de maintenir un état de paix suffisant pour permettre un commerce favorable aux deux parties. Le courrier adressé par les affermateurs Yusuf et Hüseyn au gouverneur de la forteresse de Durrës et au commandant de l’escadre est éclairant²⁹ :

Nous avons été informés que, en répandant le bruit que la paix avec Venise avait été violée dans le fort de Durrës, vous aviez créé la confusion chez les marchands et négociants qui vont et viennent dans cette échelle et réduit à l’inactivité les finances du padichah. Voilà pourquoi cette note a été rédigée et vous a été envoyée. Quand elle vous parviendra, nous attendons que vous ne ruiniez [plus] les finances impériales par de tels propos, car les affaires du padichah ne regardent personne. Dorénavant, si de pareilles plaintes apparaissent, ce qui doit arriver arrivera. [Pour le reste,] c’est vous qui savez.

Quelques séances ont enfin été consacrées au travail de M. Clément Maral sur les routes de la Perse dans l’Empire ottoman (1600-1736) et notamment à des documents ottomans des archives du couvent des Capucins de Paris.

25. 126-II, n° 126.

26. 126-II, n° 121 et 125, auxquels il faut peut-être associer le n° 119.

27. 126-II, n° 118, 122, 123

28. 126-II, n° 124, affaire peut-être liée à celle traitée par le n° 116.

29. 126-II, n° 117.